



Module préparatoire n°4

DÉCIDER EN TEMPS D'INCERTITUDE ET DE CRISES

NOTE DE SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Coordinateurs du module : Carina Basile (SPW – Direction du Développement durable) **et Fabio Recchia** (ULiège – centre de recherches « Matérialités de la Politique »)

I. Contexte et objectifs du Congrès

Le Congrès sur la résilience de la Wallonie face aux risques environnementaux a pour objectif d'établir un diagnostic des vulnérabilités de la Wallonie face aux risques environnementaux ; d'élaborer une vision d'une Wallonie résiliente face à ces risques ; et d'aboutir à des recommandations en termes d'outils de gouvernance et de *monitoring*, pour mieux anticiper et gérer ces risques.

II. Méthode de travail et présentation des participants du module

En vue d'élaborer ces recommandations, cinq groupes de travaux préparatoires (appelés modules) ont été mis en place selon les différentes étapes de la gestion du risque. Chaque module a fait l'objet de trois réunions, préparées et animées par une attachée de la Direction du Développement durable du Service public de Wallonie et un.e doctorant.e.

1. Sujet et objectif du module

Intitulé « Décider en temps d'incertitude et de crise », le module 4 était consacré à la problématique de la décision politique dans le contexte des incertitudes et des crises provoquées par les risques environnementaux. Les travaux avaient deux objectifs. D'une part, formuler un diagnostic aussi précis que possible des difficultés (de toutes catégories) rencontrées par les acteurs chargés de la gestion des risques environnementaux. D'autre part, produire un ensemble de recommandations visant à traiter ces difficultés par des stratégies de gouvernance et de surveillance.

2. Organisation pratique du groupe de travail

Ressaisie à l'échelle institutionnelle et géographique de la Région wallonne, la problématique du module a été examinée pendant trois réunions qui se sont déroulées le 30 septembre, le 21 octobre,

et le 10 novembre, de 10h à 12h30, toujours en visioconférence. Les résultats de chaque séance ont été communiqués à l'ensemble des participants sous la forme de procès-verbaux et de synthèses rédigés par les animateurs. Chacun a donc pu suivre l'évolution des travaux en toute transparence.

3. Composition du panel

Les réunions du module 4 étaient interdisciplinaires et intersectorielles. Chaque séance a rassemblé des acteurs issus de différents milieux : les pouvoirs publics, les entreprises, le monde académique, et la société civile. En moyenne, les sessions comptaient une quinzaine de personnes dont les affiliations professionnelles sont reprises ci-dessous.

<i>Institutions actrices du module 4</i>	
Cabinet d'avocat impliqué dans « l'Affaire Climat »	Société civile
Collectif citoyen « Citizens CAN »	Société civile
Centre régional de crise (SPW)	Secteur public
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE)	Secteur public
Département de l'étude du milieu naturel et agricole (DEMNA)	Secteur public
Fédération des services sociaux (FdSS)	Secteur public
Gouverneur de la province du Brabant wallon	Secteur public
Institut scientifique de service public (ISseP)	Secteur public
Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS)	Secteur public
Joint Research Center – Foresight (JRC)	Secteur public
Solvay	Secteur privé
Union des villes et communes de Wallonie (UVCW)	Secteur public
Université Catholique de Louvain (UCL)	Académique
Université de Liège (ULiège)	Académique
Université de Mons (Umons)	Académique
Université Saint-Louis – Bruxelles (USLB)	Académique

4. Méthodologie

La méthode d'animation employée était participative. À partir d'un état des lieux sur la problématique du module, les membres du groupe ont identifié un ensemble de vulnérabilités sur lesquelles ils ont formulé des recommandations. Ces échanges ont été organisés en cinq phases décrites ci-après :

<i>Chronologie du module 4</i>	
17/09	<i>Envoi d'une note de cadrage.</i> Ce document précisait le contexte du travail et présentait la thématique du module (voir « Problématisation du module »).
30/09	<i>Première réunion : « Qui fait quoi, comment, et avec quelles difficultés ? ».</i> Orientés par un questionnaire transmis à l'avance, les échanges ont porté sur la profession des participants ; et surtout, sur les problèmes que ceux-ci rencontrent lors de missions où ils sont conduits à prendre des décisions dans le contexte de crises provoquées par des risques environnementaux. Cet exercice a débouché sur la formulation d'une analyse critique des paradigmes qui définissent la culture de crise actuellement pratiquée en Région wallonne.
21/10	<i>Deuxième réunion : « Quelles vulnérabilités pour quelles solutions ? ».</i> Introduite par une présentation synoptique et synthétique sur les politiques publiques internationales de l'environnement, cette session était dédiée à l'identification de stratégies opérationnelles

	permettant de résoudre (dans la mesure du possible) les problèmes décelés au sein de la culture de crise. Cette recherche de solutions pratiques a mené à l'élaboration de recommandations en matière de gouvernance et de surveillance des risques environnementaux (voir « Diagnostic et recommandations »).
10/11	<i>Troisième réunion</i> : « <i>Approfondissement des propositions obtenues</i> ». À partir de l'examen de questions d'administration publique et de problèmes de philosophie politique appliquée, cette réunion a procédé à une série de discussions spécifiques permettant de consolider les résultats acquis lors des deux premières séances.
23/11	Envoi de la présente note de synthèse à l'ensemble du groupe de travail pour relecture.

III. Problématisation du module

« En Belgique, on est très en retard parce qu'on n'a pas cette *culture du risque* ; parce qu'on n'a pas l'habitude de faire face à des événements vus comme peu probables »¹.

L'intention générale des travaux du module 4 consistait à construire une forme d'attention critique vis-à-vis des paradigmes et des procédures définissant la culture de crise qui prescrit « comment il faut penser et agir » dans le contexte des incertitudes provoquées par les risques environnementaux. Afin d'investir cette question relativement spécifique, les discussions du groupe ont été dès le départ cadrées en fonction de trois axes de problématisation.

1. Dresser une carte des vulnérabilités

Le premier axe consistait à tracer la carte d'une problématique dont les contours sont assez abstraits, car en constante évolution. La finalité des échanges du module 4 visait donc à construire une représentation aussi précise que possible du réseau des agents et des institutions impliqués dans l'évaluation et la gestion des risques environnementaux. Il s'agissait d'identifier ces acteurs, leurs manières respectives de travailler, mais aussi et surtout, les difficultés qu'ils rencontrent dans le cadre de missions où ils prennent des décisions stratégiques.

2. Envisager différentes cultures de la crise

Le deuxième grand enjeu du module 4 consistait à évaluer la pertinence des paradigmes d'interprétation qui sont actuellement employés afin de penser, et donc gérer, la problématique des risques environnementaux. En règle générale, ce type de processus est déterminé par une approche pragmatique, scientifique et démocratique. La combinaison de modèles quantitatifs et de débats d'experts constitue la culture mobilisée pour construire une décision politique en matière de crise. Mais avec la diversification des protagonistes engagés dans le problème, on a pu assister à l'apparition de nouvelles méthodes partout dans le monde. Leur originalité est souvent double. D'une part, elles focalisent l'attention sur des données qualitatives/inobjectivables — parfois appelées « *warm data* ». D'autre part, ces approches accordent une plus grande importance aux expertises d'usage issues d'initiatives associatives ou citoyennes. Au cours des travaux du module 4, on a donc exploré ces différentes stratégies de gestion dans l'intention d'en retirer une série de recommandations en mesure d'améliorer la prise en charge actuelle des risques environnementaux.

¹ Cette remarque est issue des procès-verbaux du module 4.

3. Faire la critique des discours et des pratiques actuelles

Enfin, les travaux du module 4 ont discuté une hypothèse de plus en plus répandue dans la littérature scientifique consacrée à la problématique de la gestion des risques et des crises. Différents rapports et publications soutiennent en effet qu'il existe une crise profonde au sein de la culture de crise qui sous-tend les processus de la décision politique en matière de risques environnementaux. Cette variété particulière d'aléas aurait révélé une inadéquation, à tout le moins une disproportion, entre ces dispositifs théoriques et les situations d'incertitude qu'ils doivent permettre d'appréhender. Certains travaux vont même plus loin en affirmant que ces cadres feraient eux-mêmes partie de la difficulté qu'ils sont censés résoudre au moyen d'une politique publique efficace. De ce point de vue, c'est donc le processus de la décision qui serait lui-même producteur d'incertitudes et de crises. Aussi, il pourrait être utile de procéder à une analyse critique des discours et des pratiques qui caractérisent la manière dont les institutions publiques et la société civile se saisissent de la problématique des risques environnementaux.

Suivant cette hypothèse de travail, l'un des grands enjeux du module 4 fut de mener à bien un examen qui a permis de discerner une série de profondes vulnérabilités au sein de la culture mobilisée en Région wallonne pour faire face aux crises suscitées par les risques environnementaux. C'est ce diagnostic que l'on voudrait maintenant présenter tout en formulant quelques propositions de recommandation.

IV. Diagnostic des vulnérabilités et recommandations

Ci-dessous sont reprises les recommandations formulées par le Groupe de travail lors des différentes réunions. Elles ont ensuite été soumises à différents discutants qui ont réagi lors du Congrès qui s'est tenu le 2 décembre 2021. Pour ce qui concerne le module, le discutant académique était Pierre Delvenne, chercheur qualifié FNRS, Directeur du Spiral à l'ULiège. Ses interventions sont précisées dans le texte. Il souligne la qualité du processus qui a été participatif et inclusif. Il remarque d'autre part que sa lecture de la note cible certains points, mais pas tous. Il recommande donc de consulter le document dans son intégralité.

Introduction : déficit d'intégration *versus* pratiques d'inclusion

Le groupe de travail a relevé une série de vulnérabilités au sein des paradigmes et des dispositifs définissant la culture de crise mobilisée par les acteurs et les institutions wallonnes afin de procéder à des décisions stratégiques dans le contexte des incertitudes provoquées par la survenue des risques environnementaux. Au fil des échanges, il est apparu que **la plupart de ces difficultés trouvent leur source dans une même cause : un déficit d'intégration**. En sociologie, le concept d'intégration désigne « un état de forte interdépendance [...] entre des éléments ou bien des processus sociaux »². Pour résumer le diagnostic du module 4, on peut donc dire que c'est un **manque d'interconnexions humaines et matérielles** qui est à l'origine de différents points de vulnérabilité au sein de la culture mobilisée pour gérer les risques environnementaux au travers de décisions politiques.

Les membres du groupe ont surtout relevé quatre problèmes sur lesquels ils ont formulé des recommandations qui sont liées par une même intention générale : pallier le déficit d'intégration de la culture de crise par **des pratiques d'inclusion qui visent la société civile, mais aussi les mandataires politiques, et les animateurs de communautés (numériques ou réelles)**.

² S. Mesure et P. Savidan, *Le Dictionnaire des sciences humaines*, Paris, PUF, 2006, p. 636.

1. Pallier l'exclusivité d'une culture avec la création d'un organe social d'échanges

De manière récurrente, les travaux du module 4 ont mis en évidence le fait suivant : en matière de risques environnementaux, **la culture de crise est l'apanage d'une sphère d'acteurs sociaux spécialisés**. À l'heure actuelle, elle est majoritairement détenue par des administrateurs publics et des chercheurs issus du monde académique, dans le champ de l'ingénierie ou de la politologie. Mais cette exclusivité, qui a été longtemps une règle coutumière, soulève désormais une difficulté. Cette organisation de la culture de crise est à la source de modèles de gestion qui ne sont plus toujours suffisamment adaptés à la réalité effective des aléas environnementaux, si bien qu'ils peuvent constituer un frein important à la résilience de la Wallonie. En effet, ce fonctionnement en circuit fermé contribue à la diffusion d'un paradigme d'expertise qui repose bien souvent sur une logique individualiste, court-termiste, en décrochage avec les pratiques des expertises d'usage menées sur le terrain. Or, les risques de types environnementaux sont des phénomènes qui engagent toute la société sur le long terme dans des situations concrètement déterminées par des structures institutionnelles, anthropologiques et géographiques.

Le groupe de travail conseille donc d'**élargir la culture de la gestion des risques environnementaux par la création d'un organe social qui serait une plateforme d'échanges** où différents types d'acteurs pourraient se rencontrer de manière routinière afin d'exercer des fonctions de veille, et le cas échéant, d'émettre des recommandations. Ces assemblées comprendraient des administrateurs publics, des chercheurs, mais aussi, des mandataires politiques, des représentants d'associations, des experts d'usage, des citoyens de la société civile, issus de toutes les classes, y compris les plus précarisés, puisque ces populations sont bien souvent les plus exposées aux risques. Lors du congrès, **Pierre Delvenne** rajoute que ces assemblées, parfois appelées « forum hybride, pourraient également accueillir les acteurs « non humains » qui participent activement à la gestion des crises environnementales — on pense par exemple aux technologies, aux différentes espèces animales, et à la nature comme entité végétale ou juridique. Les modalités de mise en œuvre restent à préciser.

D'après notre groupe de travail, la création de cette communauté épistémique engrangerait **deux bénéfices** :

1° Sur un plan théorique, ces espaces croisés pourraient négocier une refonte du paradigme employé de manière habituelle pour gérer des risques environnementaux. Sans renoncer aux avantages que ce modèle doit à son objectivité, on pourrait **étendre ce paradigme à des modes de gouvernance qui seraient plus holistiques, qualitatifs, de long terme et polycentriques, parce qu'en réseaux avec différents acteurs de tous les milieux**. Ce déplacement de la focale pourrait déboucher sur deux apports. D'une part, l'évaluation des situations de crises environnementales pourrait être élaborée sur la base de critères qui ne sont plus seulement des indicateurs macro-économiques quantifiables — des unités de mesure dont la valeur seraient comptabilisées aux côtés d'autres marqueurs un peu moins quantifiables, comme le bien être ou la justice sociale. D'autre part, grâce à la prise en compte de ces éléments, la gestion des aléas environnementaux pourrait être envisagée dans le cadre de scénarios qui seraient anthropologiquement plus réalistes, et par conséquent, opérationnellement plus efficaces. Car les citoyens s'y sentiraient mieux inclus et donc davantage concernés. Notre discutant académique rajoute un troisième apport, celui de la culture du risque. Celle-ci pourrait être élargie au-delà de la notion de « risque ». Elle porterait sur « l'incertitude », « l'ambiguïté », ou « l'ignorance », voire même sur la problématique de la « vulnérabilité » au sens le plus extensif du terme³.

³ Pour une explication approfondie de ce dernier point, voir l'annexe I, point 1.

2° D'un point de vue pratique, ces conseils consultatifs locaux (communaux ou régionaux) pourraient se voir dotés d'une mission spécifique qui déboucherait sur la construction d'une ressource de gestion. Dans le sillage d'institutions déjà existantes, ces groupes seraient chargés de **procéder à une cartographie des secteurs, des territoires et des populations exposés aux risques environnementaux**. Grâce à cette carte d'aléas dont on trouve des préfigurations — on pense par exemple au « Plan Global de Sécurité et de Prévention »⁴ élaboré par l'organisme Bruxelles Prévention et Sécurité —, la Région wallonne posséderait un moyen supplémentaire pour composer des stratégies en cas de crise, mais aussi au long terme. En effet, avec cet instrument, la Wallonie disposerait d'un outil prospectif pour dessiner la perspective d'une région résiliente. Signalons en outre que cette carte pourrait être conçue en fonction des paramètres habituels (les variables naturelles, humaines, instrumentales et techniques) qu'il serait pertinent de pondérer à partir d'un indicateur socio-économique additionnel : le niveau de précarité des acteurs d'un écosystème face à un risque environnemental.

Afin de faciliter la mise sur pied de cet organe social, les participants de notre groupe de travail font **deux recommandations complémentaires** :

Sur un plan législatif, une loi ou un décret devrait **encourager la création de « réserves communales de sécurité civile »**⁵ : une institution qui existe déjà dans certaines communes de France, et qu'il pourrait être pertinent d'importer en Région wallonne en adaptant ce dispositif aux réalités institutionnelles et territoriales de notre environnement. Ces cellules seraient composées de citoyens qui sont dotés d'une expertise (peu importe laquelle) et auxquels on aurait offert une formation de base aux gestes de la sécurité civile et personnelle. La constitution de cette réserve déboucherait sur un gain important. Avant d'entrer en phase de crise, on disposerait d'un réseau d'acteurs qui se font confiance et qui savent travailler ensemble — deux conditions décisives pour la réussite d'une gestion opérationnelle.

La seconde recommandation complémentaire est d'ordre économique. D'un point de vue financier, la création de ces conseils pourrait être rendue possible grâce à **l'aide de ressources publiques** — on pense par exemple à l'attribution de subsides « POLLEC »⁶ plus importants. Une partie de ces montants devrait pouvoir servir à rémunérer les acteurs qui participeraient à ces assemblées, tandis qu'ils ne sont pas des professionnels du risque ou de la gestion. Ils percevraient de l'argent sur un mode semblable au salaire que les enseignants ou les fonctionnaires reçoivent lors de journée de formation. Plus généralement, c'est la division du travail qui mériterait d'être repensée pour laisser aux populations civiles du temps dédié à la réalisation de ces activités.

2. Une attention sociale discontinuë : la lenteur des politiques publiques et les retours d'expériences

Les réunions du module 4 ont révélé un deuxième grand point de vulnérabilité au sein de la culture de crise. D'après les participants du groupe de travail, **la problématique des risques environnementaux fait l'objet d'une attention sociale discontinuë**. Ce phénomène se traduit en différentes difficultés de gestion relatives à la question de l'information.

D'après le groupe de travail, cette discontinuë de l'attention se manifeste tout d'abord par **des lenteurs institutionnelles qui entraînent des pertes d'informations aux conséquences potentiellement dramatiques**. Les institutions civiles semblent en effet parfois rencontrer de grandes

⁴ <https://bps-bpv.brussels/fr/plan-global-de-securite-et-de-prevention-2021-2024>

⁵ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11971>

⁶ <https://energie.wallonie.be/fr/pollec.html?IDC=9178>

difficultés à organiser une politique publique permettant de concentrer une vigilance constante et efficace sur le problème des risques environnementaux. Entre le milieu de l'expertise scientifique et le monde politique, l'information circule donc sur une courroie de transmission qui transporte des recommandations sans autant toujours mettre en marche des décisions pleinement opérationnelles. Sans chercher à donner une explication complète de ce problème complexe, les participants du module 4 proposent néanmoins d'y diagnostiquer un symptôme supplémentaire du caractère exclusif de la culture de crise. Étant donné que la gestion des risques environnementaux est une compétence dont s'occupent spécifiquement des chercheurs et des administrateurs, et non pas forcément des responsables politiques à qui il incombe une palette de missions beaucoup plus larges, il peut se produire de fortes interruptions de continuité entre les suggestions formulées initialement et leur application finale dans le cadre d'une politique publique.

Pour pallier cette désintégration qui peut déboucher sur une gestion bureaucratique des aléas environnementaux, le groupe de travail recommande de **faire dialoguer plus étroitement les acteurs qui sont chargés de l'élaboration théorique des politiques publiques et les agents qui sont responsables de leur application pratique**. Si la création d'un organe spécial pouvait contribuer à cette collaboration, les participants du module 4 préconisent également d'organiser cette initiative en investissant un autre dispositif qui n'a pas besoin d'être inventé puisqu'il existe déjà dans certains milieux. Il s'agit d'espaces où des professionnels du risque (policiers, pompiers, gouverneurs, etc.) se livrent à un exercice d'introspection : des « retours d'expérience » (REX) dont l'apport consiste à travailler sur les vulnérabilités d'une structure sociale afin d'accroître sa résilience en situation de crise. Le groupe de travail conseille donc d'**intensifier la culture des retours d'expérience en disséminant cette technique au sein de nouveaux espaces sociaux** : les services publics, les entreprises et le monde politique ; autant de milieux qui sont en fait déjà de plus en plus familiarisés à ce type d'usages, mais qui ne trouvent quand même pas encore suffisamment d'occasions pour échanger leurs bonnes pratiques. Or, l'organisation de ces *briefings* intersectoriels pourrait offrir un contexte favorable pour évoquer les difficultés liées à la coordination des niveaux de pouvoir engagés dans la lutte contre les aléas environnementaux. En se rencontrant plus régulièrement dans ce genre d'espaces de dialogue, les professionnels du risque et les élus pourraient donc se saisir une opportunité leur permettant d'harmoniser des agendas dont les temporalités politiques sont hétérogènes.

3. Une attention sociale excessive : le contrôle de l'information en temps de crise

Parce que les risques environnementaux font l'objet d'une attention sociale discontinue — c'est-à-dire tantôt déficitaire, mais aussi tantôt excessive —, ils peuvent être à l'origine d'un troisième problème : en cas de crise, ils sont investis d'un supplément de vigilance qui peut produire un **dysfonctionnement au niveau de la gestion des moyens de communication**. Comme n'importe quel risque, l'aléa environnemental peut en effet générer une surcharge informationnelle qui complique la décision. Cette vulnérabilité émerge par exemple lorsque les réseaux sociaux surinvestissent la problématique d'une attention qui peut poser des embarras de gestion si le flux de données n'est pas contrôlé par des ressources adaptées. Or, au fil des réunions du module 4, ces ressources sont apparues insuffisantes en raison d'un déficit d'intégration de la culture de crise. Étant donné que la gestion de cette problématique a été longtemps pensée sans les réseaux sociaux et les applications Web — deux innovations finalement assez récentes —, la table des négociations convie encore trop peu d'experts dans ces matières technologiques.

Les participants du module 4 recommandent donc d'**accroître le volume des ressources humaines et matérielles dédiées au contrôle de l'information en temps de crise**. À cette fin, ils formulent trois propositions qui invitent à gouverner et à surveiller plus attentivement la production de contenus relatifs aux risques environnementaux.

Premièrement, il faudrait **organiser de larges campagnes de sensibilisation** qui seraient au besoin approfondies par un accompagnement de proximité. Sur un mode semblable aux annonces faites pendant la crise de la COVID-19 sur les gestes barrières, il s’agirait d’expliquer à tous en quoi consiste un risque environnemental et quels sont les comportements à avoir en situation d’urgence. La prise en charge de cette mission pourrait être réalisée par une agence indépendante qui informerait la population sur les signaux d’alerte. Le bénéfice de ce genre d’actions éducatives — qui existent déjà au Portugal ou au Japon — serait une plus grande capacitation des citoyens.

Deuxièmement, le groupe de travail conseille d’**augmenter les ressources humaines dédiées à la prise en charge des communications produites sur les réseaux sociaux afin d’alerter la population de l’apparition d’un risque environnemental**. Compte tenu de la diversification récente des modes d’interactions numériques, il n’est en effet plus possible de considérer qu’une conférence de presse constitue un message suffisamment clair et bien diffusé pour renseigner tous les citoyens. Puisque l’attention collective est désormais fragmentée sur plusieurs canaux d’information où un même message peut être compris avec des grilles d’interprétation différentes, les alertes doivent être générées en contenus microciblés dont la production ne peut pas s’improviser dans l’urgence. La réussite de ce processus est en effet tributaire de bonnes pratiques dont l’acquisition suppose, en amont, la mise en place d’un partenariat de confiance entre des gestionnaires de crise et des structures spécialisées dans le domaine du *community management*. Or, ce secteur est actuellement sous-représenté dans la culture de crise des institutions wallonnes. Il pourrait donc être utile d’y inclure plus fermement ce type d’environnement professionnel. Pour ce faire, on pourrait s’inspirer de l’association « VISOV »⁷ créée en France. Dans le cadre de ce projet, des volontaires sont formés à l’analyse des réseaux sociaux d’où ils font remonter des informations issues du terrain.

Troisièmement, le groupe de travail suggère d’**anticiper l’apparition d’un risque environnemental en augmentant le volume des ressources technologiques capables de traiter les flux de mégadonnées**. Ici encore, il s’agirait d’importer un usage qui se pratique déjà à l’étranger, où des algorithmes sont utilisés afin de sonder les *big data* et repérer des aléas climatiques avant qu’ils ne soient signalés par une alerte officielle. Cette proposition est intéressante dans la mesure où elle pourrait permettre aux services de secours de gagner un temps de réaction précieux. Mais ce dispositif a aussi le désavantage de ses qualités. Basé sur une infrastructure électrique, il pourrait devenir producteur de crises en cas de piratage ou de panne massive. Son utilisation devrait donc être systématiquement hybridée à des ressources humaines classiques.

Enfin, notre discutant académique rajoute une quatrième proposition. En effet, il pourrait être également utile de **mettre sur pied un « Institut d’évaluation des choix scientifiques, technologiques et culturels »**. La fonction de cet organe serait d’éclairer les décideurs politiques sur des problématiques qui impliquent à la fois des questions sociales et technologiques. On disposerait ainsi d’une ressource supplémentaire pour examiner les difficultés liées au traitement de l’information. Plus généralement, la création de cet espace permettrait de construire une plateforme d’échanges où des experts en technologie pourraient contribuer à la gestion de crise⁸.

4. Lourdeurs administratives et principe d’inconditionnalité

D’après les participants du module 4, **la désintégration dans la culture de crise est parfois aussi l’effet d’un règlement** qui introduit un obstacle dans l’interaction entre différents protagonistes.

⁷ <https://www.visov.org/>

⁸ Pour la bonne information du lecteur, signalons que cette recommandation n’est pas directement issue des travaux menés par les acteurs du module 4. Cette proposition a été formulée lors du Congrès « résilience », au cours de la discussion du rapport par Pierre Delvenne. Elle fait donc l’objet d’une présentation plus complète dans l’annexe I, point 4.

Afin de rendre plus fluides et plus opérationnelles les décisions politiques en matière de gestion de risques environnementaux, le groupe de travail formule donc une recommandation générale : il faut **supprimer autant que possible les charges administratives qui freinent la mise à exécution de manœuvres stratégiques**. En simplifiant ou en éliminant les conditions à remplir pour prodiguer ou recevoir une aide, des pertes de temps et d'énergie pourraient être limitées. Plus globalement, en cas de crise, l'organisation des allocations mériterait d'être pensée d'après un principe d'inconditionnalité. Elle serait ainsi plus accessible aux publics vulnérables⁹.

V. Perspectives pour une Région wallonne résiliente

À l'issue des réunions du module 4, les participants ont formulé des suggestions pour la suite des travaux engagés à partir du Congrès. Même si ces remarques ne concernent pas toujours directement la problématique de la décision politique en contexte de crises et d'incertitudes, les coordinateurs souhaitent les évoquer pour conclure cette note de synthèse. Ils estiment en effet que ces indications signalent une série de voies institutionnelles et scientifiques dont l'approfondissement pourrait contribuer à affermir les recommandations du module 4, et donc, offrir quelques éléments de perspective pour l'idéal d'une Wallonie résiliente.

➤ **Pérenniser la communauté formée autour du module 4**

Les membres du groupe jugent pertinent de maintenir un lien professionnel entre ses participants au-delà de l'échéance fixée aux travaux. Il pourrait être notamment utile d'affermir les relations entre la Direction du Développement durable et les universités francophones, via le projet « PlaniCom »¹⁰ par exemple.

➤ **Accorder plus de visibilité aux expertises d'usage**

Dans la continuité des recommandations formulées plus haut, le groupe recommande que cette catégorie d'acteur soit davantage représentée dans les panels et les projets mis sur pied par la Direction du Développement durable. À cette fin, on pourrait recourir à la méthode de « croisement des savoirs »¹¹ développée par ATD Quart monde.

➤ **Approfondir l'examen de problématique au-delà de la Région wallonne**

Suivant les intentions du Congrès « résilience », les travaux du module 4 ont été limités à l'échelle géographique et institutionnelle de la Wallonie. Mais les risques environnementaux constituent un phénomène global dont l'étendue ne peut être contenue dans ces dimensions. Il serait donc utile de l'analyser dans une perspective transfrontalière. En ce sens, on pourrait mobiliser les données du projet « ALARM »¹² auquel participe l'ISSeP avec 26 partenaires.

➤ **Recouper les recommandations du module 4 avec les conclusions d'autres rapports**

Bien qu'inscrits dans le sillage du Congrès « résilience », les travaux présentés dans cette note se situent dans la continuité d'une série d'enquêtes récentes — on pense par exemple aux textes publiés par le panel citoyen climat ; par la commission consultative du Parlement bruxellois ; et par les

⁹ Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à la note de synthèse du module 5, consacré à la problématique de la réparation (juridique) des dommages consécutifs à une situation de crise. Les réunions de ce groupe de travail ont en effet débouché sur la formulation d'un ensemble de recommandations concernant la simplification administrative des procédures qui organisent les aides sociales en cas de sinistre.

¹⁰ <https://www.planicom.be/>

¹¹ <https://atd-quartmonde.be/nos-actions/promouvoir-la-participation-des-plus-pauvres/croisement-des-savoirs/>

¹² <https://www.interreg-alarm.eu/le-projet-alarm/>

différents groupes d'enquêtes associés aux inondations de juillet 2021. D'après les participants et les animateurs du module, il est impératif que ces contributions soient mises en rapprochement avec le diagnostic et les propositions formulées plus haut.

➤ **Approfondir les recommandations du module 4 à partir d'un travail ethnographique**

Le résultat général du module 4 est la formulation de propositions dont le point commun consiste à pallier un déficit d'intégration par l'élargissement de la culture de la gestion des risques environnementaux à de nouveaux types d'acteurs sociaux. Mais ce processus d'inclusion suppose une réorganisation de la solidarité sociale en fonction des contraintes rencontrées par les agents nouvellement intégrés au dispositif. Le matériel accumulé par le module 4 devrait donc être mobilisé dans une étude de terrain dont l'objectif serait de compléter et d'affiner les recommandations acquises par une série d'entretiens ciblés. Ceux-ci devraient être réalisés sur site avec des acteurs (bourgmestres, fonctionnaires « planu », directeurs de services sociaux, etc.) dont les obligations professionnelles ne leur ont pas permis de libérer du temps pour participer aux activités organisées par la Direction du développement durable. L'enjeu de cette démarche serait une meilleure définition de la cartographie des vulnérabilités esquissées plus haut. En effet, une carte n'est pas encore le territoire qu'elle représente : elle reste une image schématique dont la puissance opératoire peut être élaborée au contact de conditions d'existence concrètes. Or, ce réalisme est tout le bien qu'on peut souhaiter à l'idéal d'une Région wallonne résiliente.

Pour conclure son analyse des travaux, Pierre Delvenne précise que « décider en temps d'incertitude » ce n'est pas seulement prendre des décisions ou gérer un moment qu'on appelle « crise ». Le processus est en réalité continu et multifactoriel. Si l'on pense aux crises récentes — la crise sanitaire, la crise environnementale, la crise de la compétitivité, etc. —, il apparaît que ce phénomène n'est pas une manifestation superficielle de la vie sociale, mais plutôt son mode « normal »¹³. Ainsi, construire une société résiliente en temps d'incertitude et de crise, c'est avant tout relier l'individu et le collectif ; les différentes temporalités ; les différents agents ; les humains avec d'autres formes de vie sur terre.

Bibliographie

1. Monographies et articles spécialisés sur la résilience et la gestion de crise au sens large

- Beau R. et Larrère C. (éds.), *Penser l'anthropocène*, Paris, Presses de Science Po, 2018.
- Beck U., *La Société du risque*, 1986, trad. fr. L. Bernardi, Paris, Aubier, 2001.
- Blondiaux L., *Le Nouvel esprit de la démocratie*, Paris, Seuil, 2008.
- Bourg D., *Retour sur Terre : 35 propositions*, Paris, PUF, 2020.
- Brunet S. et al. (éds.), *Risques, planification d'urgence et gestion de crise*, Bruxelles, La charte, 2019.
- Callon M., Lascoumes P. et Barthes Y., *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil, 2001.
- Charbonnier P., *Abondance et liberté*, Paris, La Découverte, 2020.
- Delruelle É., *Philosophie de l'État social. Civilité et dissensus au XX^{ème} siècle*, Paris, Kimé, 2020.
- Foessel M., *Après la fin du monde. Critique de la raison apocalyptique*, 2012, Paris, Seuil, 2019.
- Gemenne F. et al., *Atlas de l'anthropocène*, Paris, Presses de Science Po, 2021.
- Lascoumes P., *Action publique et environnement*, Paris, PUF, 2018.
- Larrère C. et Larrère R., *Penser et agir avec la nature*, Paris, La Découverte, 2015.
- Orsini A., *Environmental Diplomacy*, dans Balzacq T. et al. (eds.), *Global Diplomacy. An introduction to Theory and Practice*, Londres, Macmillan, 2019, p. 239-251.
- Pelluchon C., *Réparons le monde. Humains, animaux, nature*, Paris, Rivages, 2020.

¹³ Notamment pour U. Beck, *La Société du risque*, 1986, trad. fr. L. Bernardi, Paris, Aubier, 2001.

Stiegler B., *Il faut s'adapter. Sur un nouvel impératif politique*, Paris, Gallimard, 2019.
Tisseron S., *La Résilience*, Paris, PUF, 2021.
Zarka Y.C. (éd.), *Écologie et décision politique*, Paris, PUF, 2018 ; paru dans *Cités*, 76, 2018/4.

Baret P., « Dépasser les verrouillages de régimes socio-techniques des systèmes alimentaires pour construire une transition agroécologique », *Actes du Premier Congrès Interdisciplinaire du Développement Durable : Quelle transition pour nos sociétés ?* 2013, p. 5-14.

Berger L., « Rational policymaking during a pandemic », *PNAS*, 118, 2021/4, p. 1-7.

Charbonnier P., Latour B. et Morizot B., « Redécouvrir la terre », *Tracés*, 33, 2017, p. 227-252.

Jacob S. et Schiffino N., « Docteur Folamour apprivoisé ? Les politiques publiques du risque », *Politique et Société*, 26, 2007/2-3, p. 45-72.

Waeber P.O. et al., « Choices we make in times of crisis », *Sustainability*, 13, 2021/6, p. 1-18.

Zitouni B., « Planetary destruction, ecofeminists and transformative politics in the early 1980's », *Interface*, 6, 2014/2, p. 244-270.

2. Rapports scientifiques

Commission nationale climat (CNC), *Evaluation of the socio-economic impact of climate change in Belgium* (2020)

European Commission (EC), *2020 Strategic Foresight Report. Charting the course towards a more resilient Europe* (2020).

European Forum for Disaster Risk Reduction (EFDRR), *Sendai report* (2019).

Joint Research Centre (JRC), *Prototype dashboard for monitoring the social and economic dimension of resilience* (2020).